

MOULIN des MASSONS
COMPTE-RENDU RÉUNION DE BUREAU
mercredi 8 mars 2023

Présents : Jean-Paul et Michèle Palmier, Janine Tissot, Jeanine et Jean-Yves Peyron, André Laurent, Elise Barou, Gérard Laurent, Colette Laurent, Anne-Marie Chatain, Joël Meunier.

Lieu de réunion : au Moulin des Massons

Prochaine réunion de bureau :

Sera fixée à l'issue de la réunion du Conseil d'administration prévue jeudi 16 mars à 18h30.

1 – INFORMATIONS DU PRÉSIDENT :

Compte tenu de l'absence lors de l'AG du 3 mars, des trois nouveaux membres entrés au CA (Cécile Billis, Alexandre Billis et Gilles Robert) un Conseil d'Administration est convoqué jeudi 16 mars à 18h30.

Cécile et Alexandre Billis ainsi que Magali Robert, qui ne peuvent être présents, y participeront en visioconférence. Les autres membres du CA au nombre de 22 sont convoqués en présentiel au Moulin.

À l'ordre du jour de ce CA du 16 mars :

- Élection des membres du bureau (12 membres)
- Validation du recrutement d'un saisonnier
- Questions diverses (dont révision membres des commissions)

Anne-Marie Chatain (secrétaire-adjointe) et Joël Meunier indiquent vouloir se retirer du bureau.

Compte tenu de l'absence précédente de Joseph Chabance, il y aura donc 3 postes à pourvoir pour le bureau afin d'atteindre le nombre de 12.

2 – POINT FINANCIER fait par le trésorier :

2.1 - Le comparatif des ventes de février par rapport au même mois de 2022 fait apparaître une régression de -24%.

A noter qu'il s'agit d'un mois de redémarrage de saison, variable selon aléas météo et fournitures d'huiles aux revendeurs, sachant aussi qu'il y a eu beaucoup de production d'huile de noix à façon.

2.2 - Pourcentage production annuelle d'huiles :

A propos des chiffres projetés lors de l'AG du 03/03/23, Janine T. signale une différence entre le rapport d'activité qui indique 71% et le bilan financier qui précise 60%.

Un explicatif sera fourni par les trésoriers après vérification.

3 – QUESTIONS DIVERSES :

3.1 – Recrutement CDD saison 2023 :

Après les entretiens menés avec les candidats par André et Jeanine P., le choix s'est porté sur Nadège Jambin, habitant à St-Didier-Sur-Rochefort.

Renseignements pris auprès de *Pôle Emploi* le Moulin bénéficiera d'une aide à l'emploi (calculé sur 40% du SMIC sur 26h/sem.) pour retour à l'emploi. Période d'essai de 15 jours.

Cette personne embauchée à 35h/semaine se verra confier des tâches de guidage et de production d'huiles selon les besoins.

La période d'embauche validée par le bureau est du mardi 11 avril au lundi 11 septembre.

Après échanges au sein du bureau, la question du règlement des jours fériés non travaillés sera étudiée prochainement.

3.2 – Service civique :

Cette proposition faite par Jeanine P. est débattue en séance. Après échanges et informations le bureau ne retient pas cette formule qui ne peut pas concerner le moulin. Elle est réservée à une mission particulière avec suivi par l'employeur.

3.3 - Recueil tickets CB commerçant - fonctionnalités nouvelle caisse :

Ticket client à éditer selon le choix du client mais le ticket commerçant est toujours édité et sera enfilé sur un pic à confectionner par Jean-Paul.

3.4 – Nouvel Enquête Game Enfants – réunion 14 mars à 9h avec Randoland pour recueils idées sur « parcours famille ».

Marie-France Rochette et Michelle Bouteille seront sollicitées pour participer.

A Noter : une valise rendue à Randoland par le président, par mesure d'économie (location : 240€/an).

3.5 – Demandes de revendeurs validées par bureau :

- Épicerie *Comptoir des Délices* à Andrézieux. Tarifs communiqués.
- Épicerie mobile *Au tournesol* Firminy et Hte-Loire avec fourniture de flyers

3.6 – Marché du terroir/artisanat – « Amis du Vieil Écotay » 10 juin – emplacement gratuit :

Le bureau valide cette participation assurée par Michèle et Jean-Paul.

3.7 – AG Maison du Tourisme Livradois-Forez 14 mars 17h à St-Gervais-sous-Meymont
Moulin représenté par André.

3.8 – AG Moulin de Vignal à Apinac 1^{er} avril 2023 :
Moulin représenté par André et Gérard.

3.9 – Analyse huile auto-évaluation par laboratoire ITERG :
Le bureau décide de surseoir pour l'instant.

Renseignements à obtenir par André auprès d'ITERG pour prévoir le contenu réglementaire des étiquettes avant réédition des étiquettes.

3.10 – Réunion boutique pour révision prix :
Le bureau la fixera après le CA.
Jeanine P. informe se retirer de cette commission.

3.11 – Association des Moulins de la Loire - 18 mars :
Le bureau valide la participation de Jean-Yves.

4 – INFORMATIONS DIVERSES :

4.1 – Formation défibrillateur (DAE) :

Formation réalisée au Moulin par un pompier samedi 1^{er} avril de 9h à 12h pour les bénévoles et salariés qui se sont inscrits (maxi.25 pers.).

4.2 – Réunion Loire-Forez-Agglomération « Projet alimentaire territorial » le 8 mars pour St-Bonnet-le-Courreau :

Le Moulin a été sollicité pour louer pendant 2h la salle JBC.

Tarif de location : 200€.

4.3 – Site Internet :

Le prestataire SiteLine David Flandin a adressé le 16 février - pour avis et impressions - sa proposition de webdesign pour la création du nouveau site Internet du Moulin.

Le président le montre en séance et adressera le lien correspondant aux membres du bureau pour recueillir leurs impressions.

Les suggestions sont les bienvenues.

4.4 – Marque Tourisme et Handicap :

Échéance du délai de validité de 5 ans en juin prochain. Contrôle prévu à cette échéance.

4.5 – Tournée distribution flyers en juin 2023 :

Proposition du président pour zone Forez-Est, Roannais et Livradois

4.6 – Boucherie Vial à Roanne (ex-Séon) :

Contact tél. pris par président pour vente de nos huiles. Actuellement, suite à un réaménagement de ses rayons, Mr Vial ne sait pas si il va continuer la vente d'huile.

4.7 - Poursuite travaux réfection cheminements et parking camping-cars à prévoir.

4.8 – Congé paternité Pierre-Yves :

Michèle transmet au bureau les infos obtenues auprès du cabinet comptable AXENS.

- 3 jours payés par l'employeur, à prendre à la naissance

- 25 jours calendaires dont 4 jours à prendre d'abord puis le reste à prendre en une ou deux fois.

La CPAM indemnise 79% du salaire brut.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.